



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

Prestations d'accompagnement et d'animation de la préfiguration de la Halle Agricole à la Duchère

Procédure adaptée

Date et heure limite de remise des offres :

14 juin 2023, 16H

SOMMAIRE

ARTICLE 1. CONTEXTE	3
1. La démarche quartier fertile	3
2. Présentation du projet quartier fertile de la Duchère	4
3. Terrain d’implantation	6
4. Configuration générale du lieu	7
ARTICLE 2. DEFINITION DES PRESTATIONS ATTENDUES.....	8
1. Objet.....	8
2. Généralités	8
3. Contenu.....	9
4. Engagement	11
5. Calendrier.....	12
ARTICLE 3. MODALITÉS D’OCCUPATION DU LIEU	12

ARTICLE 1. CONTEXTE

1. La démarche quartier fertile

Ancienne cité HLM des années 1960, la Duchère à Lyon 9^{ème} a été profondément transformée depuis 20 ans, dans le cadre d'un programme de renouvellement urbain parmi les plus ambitieux de France. La labellisation écoquartier de la Duchère dès 2013 a constitué une première pour la Métropole de Lyon. Elle souligne l'exemplarité de la démarche d'urbanisme durable mise en œuvre pour développer la nature en ville, la qualité environnementale des constructions, la mixité sociale, les mobilités actives et la préservation des ressources naturelles.

Depuis 2015, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont lancé une seconde phase de rénovation à la Duchère dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), centrée sur les secteurs de la Sauvegarde et du Château.

En 2020, la Ville de Lyon et ses partenaires ont répondu à l'appel à projets de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) au titre des « **Quartiers fertiles** » avec l'ambition de poursuivre et amplifier la transformation urbaine de la Duchère vers une cité fertile et solidaire. Cet appel à projets de l'ANRU soutient depuis 2020 une centaine d'**initiatives d'agriculture urbaine** (jardins d'insertions, microfermes, etc.) pour accompagner la **structuration de filières locales** en associant de manière étroite les **habitant.es** et en s'inscrivant dans une **logique productive**. À la Duchère, le **projet « de l'éco-quartier à la cité fertile et solidaire »** a été désigné **lauréat en avril 2021** et consiste à construire une **Halle Agricole** mais aussi à développer **l'agriculture urbaine** à l'échelle du territoire duchérois.

Partenaire de la Ville de Lyon pour la mise en œuvre de projets s'inscrivant dans ses objectifs en matière d'insertion professionnelle, d'accès à l'emploi, d'innovation sociale et de développement local, **l'association ALLIES** s'investit également dans les démarches d'agriculture urbaine. À ce titre, une cheffe de projet a été recrutée en août 2022 pour accompagner le déploiement du projet quartier fertile à la Duchère. ALLIES est ainsi partie prenante de la mise en œuvre du projet aux côtés de la Ville de Lyon et avec le soutien financier de l'ANRU et de la Métropole de Lyon.

2. Présentation du projet quartier fertile de la Duchère

Le projet lauréat de l'appel à projets quartier fertile à la Duchère prévoit :

- La construction d'une **Halle Agricole** au cœur du secteur de la sauvegarde (**dès 2023 - préfiguration**) ;
- L'aménagement d'espaces d'agriculture urbaine tels que :
 - o La **micro-ferme urbaine temporaire de la sauvegarde**, dédiée au maraîchage et à l'insertion (**depuis avril 2021**) ;
 - o Des **jardins partagés, des vergers collectifs et l'intégration de plantes comestibles** dans l'aménagement des espaces publics (**temporalité plus lointaine**).

➤ La Halle Agricole

La Halle Agricole doit être un nouveau lieu ressource à la Duchère (Lyon 9^{ème}), propice à la rencontre et à la sensibilisation autour de l'alimentation durable, l'agriculture urbaine, la santé et la culture.

Les objectifs fixés autour de la création de ce lieu à la Duchère sont multiples :

- **Créer un lieu convivial, citoyen, intergénérationnel basé sur la rencontre et le « faire ensemble » pour :**
 - o Favoriser le lien social, le vivre-ensemble et le pouvoir d'agir des habitant.es ;
 - o Sensibiliser et former les habitant.es aux thématiques telles que l'agriculture urbaine, le jardinage, l'alimentation durable, la santé, la biodiversité, etc. ;
 - o Renforcer l'implication citoyenne concernant l'aménagement des espaces publics et collectifs ;
- **Renforcer, développer et fédérer l'accès à une offre alimentaire durable, de qualité et solidaire pour :**
 - o Contribuer à faire reculer les précarités alimentaires ;
 - o Favoriser le développement de (nouvelles) formes d'accès à une alimentation durable, de qualité et choisie pour tou.te.s ainsi que son appropriation ;
- **Créer un lieu ouvert, qui participe au développement et renforcement du lien social et à la vie du quartier, tout autant qu'au rayonnement du territoire pour :**
 - o Créer une dynamique locale avec les acteurs du quartier, les habitant.es et les nouveaux arrivants ;
 - o Tendre vers davantage de mixité sociale et culturelle au sein du quartier ;
 - o Mettre en place un programme d'animations avec et pour les habitant.es, en lien avec les structures du territoire (centres sociaux, associations de quartier, résidences de personnes âgées, écoles, etc.).

Dans une logique d'urbanisme transitoire, un premier équipement de préfiguration de la Halle Agricole sera installé à partir d'**octobre 2023** pour une durée minimale de deux ans.

Tel un laboratoire d'expérimentation, ce projet transitoire a pour ambition de réunir et fédérer les acteurs du quartier, les habitant.es et les institutions autour d'un projet commun visant à proposer des actions collectives pour lutter contre les inégalités en matière d'alimentation, pour plus de justice sociale et environnementale.

Cette phase temporaire permettra la co-construction avec les habitant.es et partenaires locaux de l'équipement définitif (envisagé à partir de 2026), tant dans sa forme (bâti, aménagements, dimensions) que dans ses usages et sa gouvernance.

Ce lieu accueillera une programmation pédagogique, un point de vente de produits en circuit-court, des actions culturelles, une offre de restauration occasionnelle ainsi que des événements festifs.

La programmation du lieu portera sur plusieurs volets :

- **Volet pédagogie et sensibilisation ;**
- **Volet alimentation et démocratie alimentaire ;**
- **Volet événementiel ;**
- **Volet agriculture urbaine** (*non développé dans ce présent marché*) ;
- **Volet culturel** (*non développé dans ce présent marché*).

➤ **La micro-ferme urbaine temporaire de la sauvegarde** (*non objet de ce présent marché*)

Depuis la fin avril 2021, une micro ferme urbaine de 600 m² est implantée sur les terrains libérés suite à la démolition d'un ancien centre commercial. Cette micro ferme a proposé durant deux saisons des parcours d'insertion professionnelle, une vente de légumes sur place et des animations pédagogiques.

Un repreneur de la micro-ferme urbaine, Arcenciel FRANCE, est aujourd'hui identifié pour reprendre dès le printemps 2023 l'activité de maraîchage et d'insertion, dans la continuité des actions réalisées par AIDEN.

La micro ferme urbaine de la sauvegarde sera maintenue jusqu'en octobre 2025, délai disponible avant que l'aménagement de la place centrale soit mise en œuvre.

➤ **Des espaces publics végétalisés et favorisant la rencontre** (*non objet de ce présent marché*)

4 900 m² d'espaces seront aménagés jusqu'en 2030 pour accueillir des plantes comestibles, des jardins partagés ou encore des vergers collectifs au sein des espaces publics du secteur de la sauvegarde. L'aménagement de ces espaces tiendra compte du planning du projet de renouvellement urbain.

Des temps collectifs avec les habitant.es et acteurs du territoire pour les projets de jardins partagés et de vergers collectifs seront inscrits dans la programmation de la Halle Agricole pour faciliter et accompagner la réalisation de ces projets.

3. Terrain d'implantation

Le terrain d'implantation de l'équipement provisoire de la Halle Agricole est d'une surface d'environ 1800 m² dont environ 600 m² dédiés à la micro-ferme urbaine temporaire. Ce terrain est propriété de la SERL, aménageur du site.

Il s'insère dans un secteur dont le renouvellement urbain prévoit à terme la construction de plus de 350 logements et un réaménagement complet des espaces publics.

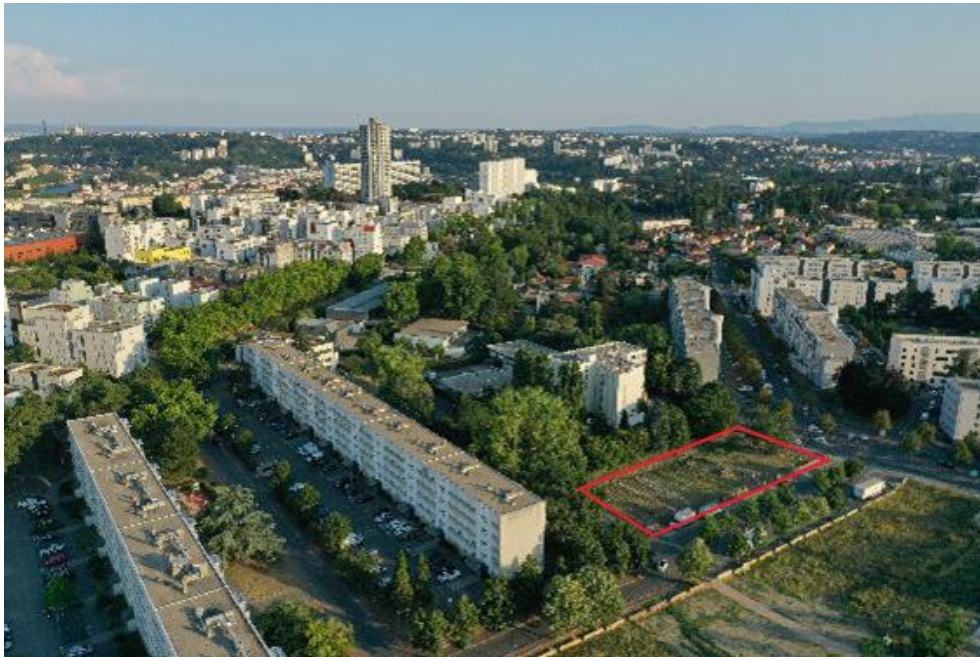


Figure 1 : Vue aérienne du terrain d'implantation du projet, en phase de préfiguration



Figure 2 : Photographie de la micro-ferme urbaine de la sauvegarde, en 2021 (source : AIDEN)



Figure 3 : Photographies du lieu avant les travaux de la Halle Agricole, septembre 2022

4. Configuration générale du lieu

Le site, en phase dite de préfiguration, sera réparti en plusieurs espaces :

- Un **espace polyvalent**
 - Cet espace fermé et couvert, de type préfabriqué, d'environ 20 m² pourra accueillir une dizaine de personnes pour des ateliers. Un espace kitchenette/buvette et ouvert sur la Halle sera aménagé.
- Une **halle**
 - Cet espace ouvert d'environ 100 m² sera construit en bois à partir des matériaux issus du Kraken, œuvre d'art qui a été installée durant 7 mois aux Subsistances à Lyon. La Halle sera construite dans la continuité de l'espace polyvalent et servira ainsi de lien entre les espaces intérieurs et extérieurs.
- Une **terrasse**
 - Cet espace, de plain-pied avec l'espace polyvalent et la Halle, sera en partie abrité par la Halle. Il permettra l'installation d'une offre alimentaire (ex : marché de la micro-ferme urbaine et vente en circuit-court, cuisine mobile, etc.).
- Les **espaces extérieurs**
 - Le jardin sera aménagé en espace extérieur détente avec du mobilier qui invitera les habitant.es à s'installer. Le jardin pourra se transformer en zone « événementielle ».
 - La micro-ferme urbaine pourra quant à elle être ouverte au public lors d'ateliers ou de visites dédiées.

ARTICLE 2. DEFINITION DES PRESTATIONS ATTENDUES

1. Objet

Le présent marché a pour objet la réalisation de **prestations d'accompagnement et d'animation de la préfiguration de la Halle Agricole** à la Duchère.

2. Généralités

Le futur espace ressource doit être envisagé comme un lieu inclusif, ouvert à toutes et à tous, notamment les plus précaires. Les principes de **participation active des publics** et de **co-construction** devront guider les interventions et actions du(des) opérateur(s).

Dans la remise de son offre, le candidat devra soumettre un **programme d'actions et d'animations**, conformément aux prestations attendues dans ce présent cahier des charges. Il devra notamment proposer un **exemple de scénario de présence dans le lieu**.

ALLIES sera attentif aux **capacités d'ouverture du lieu** proposées par le(s) opérateur(s) pour garantir une ouverture hebdomadaire du lieu, comprise entre **5 à 6 jours semaine**.

L'**amplitude horaire d'ouverture du lieu**, proposée le(s) opérateur(s), devra notamment s'adapter en fonction : des saisons, des périodes de vacances scolaires, des horaires de sortie d'école, des horaires compatibles avec les contraintes des habitant.es (soirée, samedi), etc.

Le contenu des prestations développées ci-dessous devront être en lien avec les **thématiques portées par le lieu**, à savoir (liste non exhaustive) :

- L'agriculture urbaine, les jardins et la biodiversité ;
- L'alimentation durable et la santé ;
- Le gaspillage alimentaire ;
- Les circuits courts ;
- L'éco-citoyenneté et la transition écologique ;
- Le compostage ;
- L'art et la culture.

3. Contenu

Les prestations attendues dans ce présent marché sont les suivantes :

- **Participer à la programmation du lieu, en partenariat avec les autres parties prenantes du projet et en appui de la cheffe de projet quartier fertile**
 - **Programmation régulière** : le prestataire devra proposer un cadre d'actions hebdomadaires récurrentes pour offrir une continuité dans la vie du lieu (exemple : tous les mercredis de 14h-16h « atelier cuisine »).
 - **Concevoir et animer des ateliers pédagogiques** à destination des habitant.es et des structures du territoire (écoles, centres sociaux, associations de quartier, résidences de personnes âgées, etc.).
 - *Quelques pistes d'actions : ateliers cuisine de saison/végétale/antigaspi, semis, fabrication de bombe à graine, découverte de la biodiversité, etc.*
 - **Assurer et animer des temps d'accueil**, pour garantir « la vie » et le contact humain au sein du lieu.
 - *Quelques pistes d'actions : accueil café.*
 - **Programmation ponctuelle** : cette programmation sera complémentaire à la programmation régulière du lieu, elle s'inscrit dans une dimension participative et évolutive (opportunités de partenariats, semaines thématiques, etc.).
 - **Organiser des temps de rencontre et d'échange** autour des thématiques du lieu
 - *Quelques pistes d'actions : circuit découverte de la micro-ferme urbaine, circuit découverte des jardins partagés de la Duchère, conférence-débat thématique, échanges avec un.e diététicien.ne-nutritionniste, chantiers participatifs, projection-débat, etc.*
 - **Identification et développement de partenariats** pour concevoir une programmation évolutive et permettre aux partenaires du territoire d'investir cet espace.
 - *Quelques pistes d'actions : Défi Foyer Alimentation Positive, programme de sciences participatives sur la biodiversité, Grainothèque « hors les murs » de la bibliothèque, etc.*
 - Assurer la **programmation d'événements festifs et conviviaux thématiques** participant à l'animation du lieu et du quartier
 - *Quelques pistes d'actions : fête annuelle de la Halle Agricole, fête de l'alimentation, fête des jardiniers, repas partagés avec les légumes de la micro-ferme, expositions, concours « climat/nature dans notre assiette, concours de jardins potagers, etc.*
 - Assurer la coordination d'une **programmation participative**
 - Proposer un accompagnement à destination des habitant.es qui souhaiteraient s'investir dans la programmation du lieu (ex : animation d'ateliers, organisation d'événements, etc.).

- **Développer une offre alimentaire durable, de qualité et solidaire (achat et restauration)**
 - o **État des lieux et analyse du contexte**
Temporalité : jusqu'en octobre 2023
Réaliser un **diagnostic sur le paysage alimentaire** des duchérois.es
 - Ce diagnostic permettra d'analyser le paysage alimentaire des duchérois.es pour mesurer les inégalités d'accès à l'alimentation sur le territoire. Il permettra d'identifier les « manques » entre l'offre existante et le besoin des habitant.es.
 - o **Expérimentation**
Temporalité : à partir d'octobre 2023
Développer **une offre alimentaire adaptée au projet de préfiguration**
 - Cette dimension permettra de favoriser la dimension conviviale du lieu ainsi qu'un accès à une alimentation durable et de qualité dans le quartier. Il s'agira par exemple de proposer une offre de restauration (*ex : café solidaire, restauration pédagogique, etc.*) ou encore de développer un point de vente en circuit-court en partenariat avec la micro-ferme urbaine, des producteurs locaux et en lien avec des initiatives collectives du quartier (groupement d'achat, paniers solidaires, etc.).
 - o **Définition et consolidation**
Temporalité : 2024-2025
Co-construire avec les habitant.es la définition d'**une offre alimentaire adaptée** au sein de l'équipement définitif de la Halle Agricole
 - Il s'agira par la suite de construire collectivement avec les acteurs concernés du territoire et les habitant.es une vision du futur système alimentaire envisagé pour le quartier et de proposer des pistes pour accompagner l'installation d'une offre alimentaire adaptée au sein de l'équipement définitif de la Halle Agricole (*ex : épicerie solidaire, café solidaire, restauration solidaire associatif, cuisine collective, etc.*).
- **Accompagner des initiatives collectives** au sein du lieu et hors les murs
 - o Soutenir des groupes d'habitant.es ou associations de quartier qui souhaiteraient s'investir dans un projet en lien avec des actions mises en œuvre dans la démarche quartier fertile.
- **Favoriser l'échange de connaissances et la transmission de compétences**
 - o Proposer des outils de partage et d'échange à destination des habitant.es
 - *Quelques pistes d'actions : mise en relation des savoir-faire et compétences des habitant.es pour faciliter les échanges de pair-à-pair, échanges entre jardiniers autour des pratiques agroécologiques, valorisation de la culture locale et savoir-faire locaux, etc.*
- **Assurer l'accueil de partenaires, le suivi de la programmation du lieu et la communication**
 - o Assurer l'accueil de partenaires qui seront amenés à intervenir sur le lieu, en veillant au planning des animations du lieu, établi avec la cheffe de projet quartier fertile.
 - o Contribuer à la communication générale autour du lieu.
- **Animer un réseau des acteurs locaux**
 - o Favoriser les relations entre les structures en développant des animations communes avec d'autres acteurs du territoire travaillant autour des thématiques du lieu.

4. Engagement

Le(s) prestataire(s) s'engage(nt) à :

- Travailler en synergie avec les autres partenaires du projet quartiers fertiles ainsi qu'avec les partenaires et institutions du territoire ;
- Mobiliser les compétences et ressources humaines nécessaires à la réalisation du présent marché ;
- Prendre les dispositions nécessaires pour assurer de manière permanente et continue l'ouverture du lieu en semaine (matin, après-midi, soirée) ainsi que le weekend, avec une ouverture ponctuelle le dimanche envisageable lors de l'organisation d'événements ;
- Garantir la mixité des publics auxquels s'adressent ses actions ;
- Participer aux réunions des groupes d'acteurs locaux (ex : Commission transition écologique animée par le Centre Social Sauvegarde) ;
- Être force de propositions pour imaginer la programmation du lieu en fonction du calendrier du projet et des retours des habitant.es ;
- Rendre compte des activités, participer aux instances de suivi de la démarche quartier fertile
 - o Réaliser des points réguliers avec la cheffe de projet quartier fertile pour assurer le suivi du projet : échange qualitatif sur la mobilisation et la participation des habitant.es au projet, sur les temps de rencontres partenariaux organisés.
 - o Produire un bilan annuel écrit et des documents de présentation comprenant un comptage du nombre de personnes ayant participé aux permanences et ateliers, une analyse des projets collectifs menés sur l'année, des partenariats noués, des éléments marquants de la vie du site l'année écoulée, un bilan financier de l'action et tout élément d'analyse complémentaire demandé par ALLIES.
 - o Participer aux instances de suivi de la démarche globale de quartier fertile tel que :
 - **Le comité de pilotage**, qui réunit les parties prenantes du projet quartier fertile, les financeurs, le groupe SERL, ALLIES et la Mission Lyon la Duchère.
 - Piloté par ALLIES ou son représentant, cette instance a pour objet le suivi du fonctionnement du projet quartier fertile.
Ce comité définit notamment : le programme d'actions, le planning d'ouverture du lieu, les modalités de gestion du site, les modalités de communication et de promotion des actions, les initiatives à intégrer, l'état d'avancement du projet, etc.
 - **Le comité technique**, qui réunit les parties prenantes du projet quartier fertile (équipe opérationnelle / animateur.trice) et la Mission Lyon La Duchère.
 - Piloté par la cheffe de projet quartier fertile, cette instance a pour objet de suivre le bon déroulement de l'occupation du site et des actions validées par le comité de pilotage.

5. Calendrier

Le calendrier prévisionnel du projet est le suivant :

❖ **Phase 1 : Lancement de la dynamique (jusqu'en septembre 2023)**

Cette première phase du projet a pour objet de :

- proposer des premières actions à destinations des habitant.es ;
- d'engager une démarche d'aller vers les habitant.es, pour faire connaître le projet de Halle Agricole et co-construire des actions adaptées ;
- d'annoncer la construction de l'équipement provisoire, dont l'inauguration est prévue en octobre 2023.

Cette période étant propice à la réalisation d'actions en extérieurs, il sera attendu de la part des opérateurs l'organisation d'ateliers, d'événements au droit du terrain pour contribuer à l'animation du lieu.

Des actions « hors les murs » à la Duchère pourront être réalisées, dans l'attente de la construction de l'équipement.

❖ **Phase 2 : Ouverture du lieu et mise en place des actions (à partir d'octobre 2023)**

La première phase du projet aura permis aux différents opérateurs d'établir une programmation du lieu, qu'il s'agira de déployer et tester dès la réception de l'équipement provisoire de la Halle Agricole.

ARTICLE 3. MODALITÉS D'OCCUPATION DU LIEU

Le candidat retenu à l'issue de cette procédure adaptée se verra proposer la conclusion d'une **convention d'occupation précaire**, pour définir les **conditions d'occupation** de l'équipement provisoire de la Halle Agricole.

Les conditions de cette convention seront négociées entre le groupe SERL et le candidat. Cette convention précisera :

- la durée de la convention ;
- les modalités d'accès et d'équipements du site (eau, électricité, etc.) ;
- la gestion des ouvertures et fermetures du site ;
- le maintien en état du site ;
- etc.